

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 24 octobre 2007

### ORDRE DU JOUR

#### **Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 6 juin 2007**

#### **Point 02 – Aménagement de l'Espace**

02-01 - Participation financière à l'Eurodistrict Tri national de Bâle

#### **Point 03 - Développement économique**

03-01 - Pépinière / Hôtel d'Entreprise

#### **Point 04 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources**

04-01 - Organisation de la collecte et du traitement des Déchets

04-01-01- Exploitation des déchetteries/ Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collecté dans les déchetteries /avenant 4 Lot Encombrant SITA

04-01-02 - Exploitation des déchetteries /Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collecté dans les déchetteries /avenant 4 Lot 5 Déchets verts Entreprise Roellinger

04-01-03 - Exploitation des déchetteries/ Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collecté dans les déchetteries

04-01-04 - Nouvelle déchetterie / Approbation de l'avant projet et lancement de la consultation

04-01-05 - Drack Eimer ou le seau à saletés

#### **04-02 - Gestion des Ressources**

04-02-01 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

04-02-02 - Protection de la nappe phréatique / Expo nappe

04-02-03 - Fête de l'eau et du jardin

#### **Point 05 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

05-01 - Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour-neige 2008

05-02 - Actions en faveur de la petite enfance / Décision Modificative

#### **Point 06 - Gestion du personnel**

06-01 - Contrat de l'Animatrice du Relais Assistantes Maternelles

## **Point 07 – Divers**

Divers 01 – Locaux 55 rue Rogg Haas à Sierentz

Divers 02 – Accueil des gens du voyage

-----  
L'an deux mille sept, le 24 octobre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle polyvalente à Waltenheim, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 9 octobre 2007.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Bernard THEUREZ Suppléant de Claude FREYTHERR de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Agnès WENZEL suppléante de Marie-Thérèse ROZAN de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de Daniel HASSLER de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Bruno SIMLER suppléant de Pascal TURRI de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Absents excusés :

Georges BISEL titulaire de SIERENTZ  
Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

## **Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 6 juin 2007**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 6 juin 2007 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

## **Point 02 - Aménagement de l'Espace**

### **02-01 - Participation financière à l'Eurodistrict Tri national de Bâle**

Vu la délibération en date du 08 février 2007 (point 02) par laquelle le Conseil de Communauté adhère à l'Eurodistrict Tri national de Bâle.

Exposé :

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz et celle de la Porte du Sundgau sont nouvellement membres de l'ETB et la participation est de 100 € pour l'année en cours.

Une réunion organisée par le Pays pour examiner le calcul de la participation française au financement d'ETB a eu lieu le 13 septembre 2007.

En effet, dans le cadre de la préparation budgétaire 2008 un calcul avait fixé la participation de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz à 5.296 € en prenant en compte population et potentiel fiscal à même hauteur.

Monsieur le Président PICQUET n'a pu prendre part à la réunion et a délégué M. BELLIARD. Une position identique à celle de la Porte du Sundgau a été exprimée pour estimer cette participation excessive et demander un délai d'intégration financière, la question n'ayant pas encore été débattue en Conseil de Communauté.

Il a proposé un montant de participation acceptable à hauteur de 1500 € maximum pour l'année 2008 pour la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Il a également été relevé qu'une démarche de communication envers les élus, s'avère indispensable pour qu'ils adhèrent pleinement à ETB après avoir perçu l'intérêt de la démarche et cerné les projets.

En 2009, il n'y aura que deux alternatives, une adhésion pleine et entière avec la participation financière afférente ou la désolidarisation de notre Communauté de Communes d'ETB.

Cette position a été confortée par un courrier de M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz à M. le Président du Pays de Saint-Louis et à MM les Présidents des Communautés de Communes des 3 Frontières et de la Porte du Sundgau.

Monsieur le Président PICQUET souligne que cette adhésion doit contribuer à la reconnaissance du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Sur avis favorable du bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**accepte** une participation de la Communauté de Communes à ETB à hauteur d'un montant de 1500 € pour 2008

**inscrit** la dépense au Budget 2008

### **Point 03 - Développement économique**

#### **03-01 - Pépinière / Hôtel d'Entreprise**

Vu le projet de pépinière hôtel d'entreprise déposé dans les délais auprès du Département par la Communauté de Communes du Pays de Sierentz sous le couvert du Pays de Saint Louis

##### Exposé :

Les membres du bureau du Pays de Saint-Louis ont examiné en séance le point relatif au projet de Pépinière /Hôtel d'entreprise actuellement porté par la Communauté de Communes du pays de Sierentz à l'origine de la démarche (décision Comité Directeur du SCOT du 23 mars dernier).

Le dossier de candidature à l'appel à projets lancé par le Département a été déposé à la fin du mois de mars. La réflexion concernant un tel équipement étant récente dans notre territoire, des informations précises sur son lieu d'implantation, le type d'activités accueillies, ses modalités de fonctionnement et de financement n'ont pas pu être apportées dans les délais impartis très courts.

Une réunion ouverte aux représentants des 3 Communautés de Communes et du Pays a été organisée, le 31 juillet dernier, avec les services du Département, du CAHR et de l'ADAUHR.

Le projet a été remarqué par la commission départementale ; elle a trouvé particulièrement intéressant le projet conçu à l'échelle d'un Pays et porté par la volonté, et l'engagement financier des 3 communautés de communes.

Un délai supplémentaire ainsi qu'une assistance technique gratuite des services de l'ADAUHR et du CAHR ont été accordés de façon à compléter le dossier et à pouvoir le déposer à la fin du mois de décembre. Il s'agira notamment de déterminer le site d'implantation de la pépinière – hôtel d'entreprises, le type d'activités hébergées, le fonctionnement de l'équipement et ses modalités de financement (dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement).

A ce stade d'avancement, le Département du Haut-Rhin sollicite des 3 communautés de communes une délibération concordante qui les engage.

La présente délibération sera jointe au dossier de candidature remis au Département en fin d'année.

Après l'acceptation du dossier de candidature par le Département, les Communautés de Communes devront définir la clé de répartition évoquée ci-dessus et établir la convention nécessaire au fonctionnement de cette réalisation tri communautaire.

Monsieur le Vice-Président Jean-Marie BELLARD confirme que les Communautés de Communes doivent être partenaires de cette opération dont l'objectif est d'inciter l'implantation de nouvelles entreprises à travers un équilibre financier de fonctionnement.

Monsieur le Président PICQUET souligne que l'opération vise à créer des emplois, à transmettre un savoir faire, à mettre en place des services, à retenir l'artisanat, démarche dans la continuité de celle de la Maison de l'Emploi du Pays.

En conformité à la demande du Département et sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**poursuit** la démarche engagée dans le cadre de l'exposé ci-dessus

**sollicite** l'assistance du CAHR et l'ADAUHR dans le montage du dossier qui comprendra

- Une étude de Définition du type d'activités à héberger,
- Un schéma d'organisation avec plan prévisionnel d'investissement.
- Plan prévisionnel des coûts de fonctionnement
- Avant projet côté et esquisse.

Cette étude sera une aide à la décision quant au choix de l'emplacement stratégique d'implantation de cette réalisation commune aux trois Communautés de Communes

**accepte** le partage des frais d'investissement et de fonctionnement selon une clé de répartition à définir ultérieurement et acter le moment venu cet engagement dans une délibération prise au niveau de chaque EPCI

**confie** à la Communauté de Communes d'implantation la maîtrise d'ouvrage

**Point 04 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources**

**04-01 - Organisation de la collecte et du traitement des Déchets**

**04-01-01- Exploitation des déchetteries/ Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans les déchetteries /avenant 4 Lot Encombrant SITA**

Vu la délibération en date du 08 juillet 2004 (point 03-01) par laquelle le Conseil approuve les marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries

Vu la délibération en date du 6 juin 2007 (point 04-01-01) par laquelle le Conseil approuve le report de l'échéance des marchés au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Exposé :

L'avenant proposé porte sur l'augmentation des quantités de mise à disposition de caissons (une benne supplémentaire de 15 m3 à Sierentz et Bartenheim) et des enlèvements.

Le montant du marché initial avant avenant est de 130 405,50 € HT soit 137 577,81 TTC pour trois ans.

Le montant du marché après avenant 4 est de 184 386,25 € HT, soit 194 527,49 TTC pour trois ans et cinq mois.

L'augmentation engendrée par cet avenant n° 4 est de 53.980,75 € HT, soit + 41,4 % par rapport au montant initial cumulé du marché.

Le pourcentage d'augmentation est à mettre en relation avec l'augmentation de la durée du contrat (5 mois de plus), soit 13,9 %, l'autre part de l'augmentation étant liée à une fréquentation en hausse des usagers et des apports d'encombrants

L'augmentation nette due aux apports est de 27,5 %

Cet avenant n° 4 ne modifie pas l'objet du marché.

Sur avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 05 octobre à 15 heures,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** l'avenant 04 au marché lot 1 Encombrant passé avec la société SITA

**habilite** Monsieur le Président à signer le dit avenant

**04-01-02 - Exploitation des déchetteries /Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans les déchetteries /avenant 4 Lot 5 Déchets verts Entreprise Roellinger**

Vu la délibération en date du 08 juillet 2004 (point 03-01) par laquelle le Conseil approuve les marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries,

Vu la délibération en date du 6 juin 2007 (point 04-01-01) par laquelle le Conseil approuve le report de l'échéance des marchés au 1<sup>er</sup> janvier 2008,

Exposé :

L'avenant proposé porte sur l'augmentation des quantités collectées.

Le montant minimum du marché initial, avant avenant, est de 148.488,00 € HT, soit 156.654,84 TTC pour trois ans.

Le montant maximum du marché initial, avant avenant, est de 236.991,00 € HT, soit 250.025,51 TTC pour trois ans.

Le montant minimum du marché après avenant 4 est de 172.003,00€HT, soit 181 463,19 TTC pour trois ans et cinq mois

Le montant maximum du marché après avenant 4 est de 306.211,00 € HT, soit 323.052,61 TTC pour trois ans et cinq mois

L'augmentation engendrée par cet avenant n° 4, par rapport au montant initial cumulé du marché sur les quantités maximales est de 69.220 € HT, soit + 29,2% sachant que 13,9% résultent du report d'échéance du marché.

L'augmentation nette due aux apports est de 15,30 %.

Cet avenant n° 4 ne modifie pas l'objet du marché.

Sur avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 05 octobre à 15 heures,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** l'avenant 04 au marché lot 5 Déchets Verts passé avec l'entreprise ROELLINGER

**habilite** Monsieur le Président à signer le dit avenant

### **04-01-03 - Exploitation des déchetteries/ Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans les déchetteries**

Vu la délibération en date du 06 juin 2007 (point 04-01-01) par laquelle le Conseil lance la consultation pour passer les marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans les déchetteries sollicite une mission d'assistance conseil et habilite le Président à signer les marchés à intervenir,

#### Exposé :

Dans le cadre de la nouvelle déchetterie de nouveaux produits seront collectés :

→Les D3E ou Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Ces déchets sont répartis en 4 catégories

- 1) le gros électroménager hors froid (fours, gazinière etc. ...)
- 2) le gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs)
- 3) les écrans informatiques et téléviseurs
- 4) les petits appareils électroménagers (grille-pain, sèche cheveux, téléphones portables chargeurs etc. ...)

Leur collecte résulte d'une directive de l'union européenne transposée en droit français par le décret du 20 juillet 2005.

Elle passe par la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et l'organisme appelé OCAD3E (Organisme Coordonnateur Agréé D3E) qui encadre les Eco organismes en charge de la collecte .

L'OCAD3E signe avec les Eco organismes les conventions nécessaires pour garantir à la collectivité les modalités d'enlèvement et d'élimination et de réemploi des D3E.

Par ailleurs, la collectivité est rémunérée en compensation de l'organisation qu'elle met en place par an selon un barème comportant un forfait et une part variable fonction des fréquences de levées et tonnage.

→**Les ampoules et les néons** seront également collectés dans des bacs cartons à alvéoles fournis par le prestataire en l'occurrence Recyclum toujours sous l'égide de l'OCAD3E ; coût nul pour la collectivité qui mettra à disposition la surface nécessaire au stockage des contenants.

En cas d'acquisition d'une armoire de stockage, Recyclum apportera une aide financière de 20%.

Outre la protection de l'environnement et les économies d'énergie, cette collecte permettra de valoriser un volume non négligeable de déchets actuellement reçus dans les encombrants et les métaux sans que cela ait un coût pour la collectivité dont l'engagement se limite à mettre les surfaces nécessaires à cette collecte, les contenants étant fournis par l'Eco organisme, et à veiller à un tri correct.

Pour les deux groupes de produits, une aide à la communication est prévue.

Monsieur le Président rappelle que le financement de ces prestations est assuré par l'écotaxe maintenant payée par le consommateur dans le prix du bien acheté.

→**les DASRI**

**La définition :**

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans le domaine de la médecine humaine et vétérinaire

L'ordre des pharmaciens est opposé à la collecte, dans les officines, des DASRI des patients en automédication ; ces produits sont sans exutoire à ce jour et il n'y a pas d'obligation pour les collectivités de les collecter.

La commission a exprimé la volonté d'apporter une réponse de proximité pour les seringues résultant d'une automédication

La réflexion en cours vise à trouver un accord pour que les pharmaciens donnent gratuitement aux patients le contenant de pré collecte ; un arrêté ministériel est en cours d'élaboration.

Dans la mesure où les pharmaciens mettraient des conditionnements à disposition des patients en auto médication, ces produits pourraient être mis dans les ordures ménagères assurant ainsi une confidentialité qu'on ne retrouve pas forcément en déchetterie.

S'ils étaient collectés en déchetterie, comme pour les déchets dangereux des ménages la réception de ce type de déchets se ferait par le gardien habilité à cet effet ; les déchets seraient ensuite traités à l'usine d'incinération du SIVOM de l'agglomération mulhousienne.

**→Le bois**

La commission a également émis un avis favorable à la valorisation du bois qui aujourd'hui est collecté dans les encombrants, par la mise en place d'une benne ; quant à l'aluminium, il est valorisé à travers les mâchefers issus de l'incinération.

→Il a été relevé qu'un certain nombre d'objets en bon état était apporté et jeté dans les bennes...

**Pour mémoire, les produits déjà collectés :**

Batteries / Piles / Huile végétale / Huile moteur / Déchets ménagers spéciaux / Bouteilles plastiques et briques alimentaires / Papiers Cartons / Verre / Réfrigérateurs et congélateurs (compris dans les D3E) / Encombrants / Métaux / Déchets Verts / Gravats Vêtement et textiles / cartouches d'encre.

La mission d'Assistance à Maître d'ouvrage a été confiée à la DDAF, pour un montant de 3.750€ HT.

En ce qui concerne la durée du marché, il avait été noté sur la délibération du 12 septembre 2006 (point 03-01) qu'il serait opportun que tous les marchés soient échus à même date ; en prenant pour référence le marché de collecte des ordures ménagères.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**habilite** Monsieur le président à signer toute convention relative à la mise œuvre de la collecte et du traitement des produits le requérant, D3E ampoules et néons, etc ...

**ajuste** avec la date de mise en service de la nouvelle déchetterie la collecte des nouveaux produits.

**fixe** l'échéance du marché au 1<sup>er</sup> octobre 2010

#### **04-01-04 - Nouvelle déchetterie / Approbation de l'avant projet**

Vu la délibération en date du 04 mai 2006 (point 02-02) par laquelle le Conseil approuve la réalisation de la nouvelle déchetterie, acquiert le terrain nécessaire à sa construction et lance la consultation pour le choix du maître d'œuvre,

Vu la délibération en date du 11 avril 2007 (point 03-06) par laquelle le Conseil approuve l'inscription budgétaire 2007 à hauteur de 500.500 € TTC pour la réalisation de la déchetterie

#### Exposé

Dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la DDAF (après examen des critères d'expérience et de prix sur 7 offres reçues) pour un montant de 9.750 €HT.

Un avant projet a été élaboré par le maître d'œuvre et après plusieurs réunions de travail, une implantation a été retenue ainsi qu'un schéma de fonctionnement pour recevoir les produits énoncés. L'avant projet s'articule autour d'un ensemble de quais disposés en épis permettant la mise en place de 12 bennes, et formant un fer à cheval.

Le projet s'intègre dans la pente naturelle du terrain pour limiter les mouvements de terre et respecter l'environnement existant.

Il sera effectué un décaissement au centre et un encaissement sur le pourtour afin de mettre en place la voie de circulation ; la partie hors sol s'élèvera en son point le plus haut à environ 1m50 au dessus du niveau du terrain naturel.

Les eaux de pluie seront raccordées sur le regard existant.

La localisation du local de gardiennage, l'emplacement des déchets à risques, des bennes accessibles de plein pied et des D3E, ou qui nécessitent la présence de l'agent de déchetterie notamment les déchets ménagers spéciaux, la surveillance des entrants sont autant de paramètres qui permettront de définir une organisation efficace et sécuritaire avec le noyau dur constitué par les quais.

La circulation se fera à sens unique dans le sens contraire des aiguilles d'une montre sur une voie suffisamment large pour permettre cette circulation sur la bande extérieure et le stationnement à proximité des bennes pour effectuer le déchargement des déchets.

Il sera pris également en compte la possibilité d'un circuit court pour les bornes « non à quai ».

L'accès du centre de ce dispositif sera uniquement accessible aux prestataires pour la mise en place et l'évacuation des bennes

Il est à noter que le nombre de quais permettra aux entreprises de trouver un emplacement disponible pour y déposer la benne vide et évacuer la benne pleine en faisant un minimum de manœuvres, d'où un gain de temps ; ce système peut fonctionner pendant l'ouverture au public. Le service en sera ainsi optimisé.

L'implantation des bâtiments telle que présentée n'est pas définitive. Le projet abouti sera soumis à la commission puis au Conseil de Communauté.

Monsieur le Président associe les collaborateurs d'exploitation à une prochaine réunion de travail pour avoir leur avis d'opérateur de terrain.

Monsieur Bruno KWAST demande qu'une position soit arrêtée en ce qui concerne les déchets professionnels.

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le projet tel qu'exposé en ce qui concerne son fonctionnement général et le dispositif de quais

**lance** la consultation

**habilite** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir

**04-01-05 - Drack Eimer ou le seau à saletés**

Exposé :

Cette manifestation à l'initiative de la commune de Schlierbach pour sensibiliser sa population à l'intérêt de réduire le contenu de sa poubelle par n'y mettre que ce qui n'est pas valorisable va se dérouler avec le concours de la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « déchets ».

« Drack Eimer ou le seau à saletés » se déroulera le vendredi 16 novembre 2007 de 17h 30 à 22 h à la Salle des fêtes de Schlierbach.

Annoncée lors d'une précédente réunion, cette opération est en cours de montage par un groupe de passionnés auquel les deux animateurs Sandrine HARTMANN et Christophe DELABORDE apporteront leur compétence dans leurs domaines respectifs par des interventions sur le compostage et à travers des jeux pour les enfants.

Dans le cadre de cette complémentarité sur proposition du Président et sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**apporte** un concours financier à la commune dans le cadre de la sensibilisation au tri, sous la forme de la prise en charge de frais à facturer à la Communauté de Communes à hauteur de 1.000 € maximum

**04-02 - Gestion des Ressources**

**04-02-01 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ approuvés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2002,

Vu la loi du 13 juillet 2005 qui a modifié le champ de compétence des Communautés de Communes pour intégrer le «soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » au sein du groupe de compétence « protection et mise en valeur de l'environnement »

Exposé :

Il nous appartient comme à d'autres EPCI de définir l'intérêt communautaire de cette compétence sauf à se voir transférée l'intégralité de cette compétence.

Après une recherche de la définition de cet intérêt communautaire et discussion en bureau, il est proposé le texte suivant.

« Sensibilisation, invitation des communes et de la population à la maîtrise de la demande des énergies ; conduite d'étude d'intérêt général des communes membres visant à l'économie dans les installations publiques ».

Monsieur le Président PICQUET rappelle qu'il est possible de s'en tenir à une formulation générique, en précisant que d'autres définitions sont à étudier.

Monsieur le Vice-Président BELLIARD suggère de garder la définition initiale qui comporte des études dans la mesure où ils peuvent bénéficier à tout le monde.

Cette définition est soumise à l'avis du Conseil qui dans sa décision proposera aux communes membres de valider au sein du groupe de compétences « protection et mise en valeur de l'environnement » l'intérêt communautaire de cette compétence tel que défini.

Après débat,

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Propose** aux communes membres de valider l'intérêt communautaire relatif aux « soutiens aux actions dans la maîtrise de la demande d'énergie » ainsi défini :

« Sensibilisation, invitation des communes et de la population à la maîtrise de la demande des énergies ; conduite d'étude d'intérêt général des communes membres visant à l'économie dans les installations publiques ».

#### **04-02-02 - Protection de la nappe phréatique / Expo nappe**

Vu la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources ;

Exposé :

« **La nappe phréatique du Rhin supérieur** » est une exposition itinérante, elle a été conçue par la Région Alsace et de nombreux partenaires ; la Communauté de Communes va l'accueillir dans la salle du Conseil.

Support d'information et de sensibilisation, l'exposition permet de comprendre le fonctionnement de la nappe, l'importance de préserver cette ressource naturelle, dans laquelle nous puisons l'eau potable, et d'identifier les moyens de le faire.

Elle est organisée par l'ARIENA et animée par la Petite Camargue Alsacienne, en collaboration avec la Mission Reconquête de la Qualité de la Ressource en Eau ; il s'agit d'une visite guidée qui se déroule par groupe de 12 personnes maximum, d'une durée de 1h30 à 2h00.

Si cette visite est plus particulièrement, par ses côtés techniques, destinés aux membres des conseils municipaux, collaborateurs, techniciens la journée du samedi 17 novembre a été réservée à la visite des particuliers, sur inscription.

Par ailleurs, un courrier a été adressé aux communes membres, syndicats d'eau et d'assainissement ; il explique en quelques mots le but de cette opération qui concorde tout à fait avec nos objectifs en matière de qualité de notre environnement et des ressources naturelles dont la plus importante, l'eau potable.

L'inauguration a lieu le Mardi 23 octobre à 17h00.

Une convention de mise à disposition de l'exposition doit intervenir avec la Région Alsace et il faut habiliter Monsieur le Président à la signer.

Cette convention demande principalement une couverture d'assurance pour les biens mis à disposition, la convention a été transmise à l'assureur de la Communauté de Communes afin qu'il fasse le nécessaire.

L'exposition se déroulera **du 23 octobre au 17 novembre 2007**

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**habilite** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir

**04-02-03 - Fête de l'eau et du jardin**

Vu la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources ;

Exposé

La sensibilisation des particuliers aux risques de pollution des eaux dans le secteur Hardt Sud est l'un des objectifs de la Mission de Reconquête de la Qualité de la Ressource en Eau à laquelle nous avons adhéré.

La Mission de Reconquête de la Qualité de la Ressource en Eau souhaite organiser des événements spécifiques sur le territoire de compétence de la mission afin d'aller au contact direct avec les particuliers pour témoigner de nos obligations à préserver l'avenir.

Elle propose des actions telles manifestations « grand public », conférences, formations au jardinage naturel, organisés par roulement annuel sur l'ensemble du territoire. La dimension communale lui apparaît la plus adaptée pour une manifestation pouvant s'apparenter à une fête de village destinée à réunir des associations, d'arboriculteurs, d'apiculteurs, de jardins familiaux, écoles, centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, etc.).

Aussi, elle sollicite l'organisation d'une fête de l'eau et du jardin sur notre territoire, le 04 mai 2008. Son animatrice Elsa SCHOPKA a déjà eu contact avec les Maires des communes et la commune de Schlierbach s'est montrée particulièrement intéressée par le sujet et s'est déclarée volontaire pour accueillir et organiser cet événement, première édition du genre.

Aussi, le Directeur de la Mission Eau sollicite notre accord et notre concours pour l'organisation et déroulement de la Fête de l'Eau et du Jardin en 2008 sur le ban communal de Schlierbach.

Dans le même registre, il est proposé par la « Mission Eau » d'intervenir hors ordre du jour en Conseil de Communauté ou Comité directeur de SIVOM ou lors d'une réunion spécifique pour présenter à Messieurs les Maires, l'intérêt dans le cadre de la protection de l'eau, de la mise en place de plans de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts.

Des interventions dans les communes seraient ensuite proposées pour les collaborateurs techniques.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Donne** un avis favorable à l'organisation de cette fête de l'eau et du jardin, par la Mission de la Reconquête de la Qualité de la Ressource en eau, à Schlierbach

La date prévisionnelle est le 4 mai 2008.

La Communauté de Communes apportera son concours dans la mesure du possible, ainsi que la commune de Schlierbach, volontaire pour accueillir et participer à l'organisation de cet évènement.

## **Point 05 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

### **05-01 - Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour-neige 2008**

#### Exposé

Dans le cadre des projets communautaires, deux propositions de loisirs à la neige ont été élaborées pour l'année 2008 dans la continuité des années précédentes. L'association Les Francas – 17 rue Michelet à Belfort, agréée Jeunesse et Sports reste être la plus à même d'assurer le service attendu.

Il est proposé pour 2008 deux types de séjour :

#### **1) MARKSTEIN avec retour chaque soir (150 places)**

Sur cinq jours, du lundi 11 au vendredi 15 février et du lundi 18 au vendredi 22 février avec retour tous les soirs. L'encadrement est assuré de façon permanente tout au long des activités et durant le trajet.

La prestation comprend le déplacement en bus, les forfaits de remontées mécaniques et les repas de midi. L'encadrement sur les pistes est assuré par les animateurs avec le concours des moniteurs de l'E.S.F.

Le coût pour la semaine est de  $5 \times 46 \text{ €} = 230 \text{ €}$  (225 € en 2006) sans location de matériel et  $5 \times 54.50 \text{ €} = 272.50 \text{ €}$  (265€ en 2006) avec location du matériel (ski ou snowboard).

S'il s'avère que les parents ne sont pas affiliés au régime général de la CAF, le coût pour la semaine passe respectivement à 246,50 € et à 289 € ; ceci en raison d'une aide attribuée par la CAF aux Francas pour les accueils de loisirs (à la journée)

#### **2) MONTGENEVRE du samedi 9 au samedi 16 février 2008 (45 places)**

Après plusieurs séjours organisés à CHATEL, il est apparu nécessaire de changer de site et une recherche a permis de retenir le site de MONTGENEVRE.

Ce séjour comprend en plus des prestations proposées pour les « sorties au Markstein », l'hébergement et l'ensemble des repas ; il se déroulera du samedi 9 au samedi 16 février 2008 (6 jours de ski).

Age	Tarif sans location de matériel	Avec location de matériel de ski ou snowboard
7 -11 ans	630 €	685 €
12-17 ans	656 €	711 €

L'augmentation est due à une bien meilleure qualité de la prestation par rapport à 2006

#### **Montage financier**

A ce jour, l'aide de la CCPS est constante à 115 € quelque soit le coût du séjour ; ce montant est appliqué depuis 3ans.

Dans le cadre du nouveau Contrat Temps Libre dénommé Contrat Enfance Jeunesse, de par la vocation socio-éducative des séjours proposés, une participation à hauteur de 120 € porterait le montant net à charge de la CCPS sur les bases 2008 d'aide de la CAF à  $(150+45) \times 120 \times (100-60,30)\% = 9.289 \text{ €} + 23.000 \times 3\% = 9289 + 690 = 9.979 \text{ €}$  ; il était en 2007 de 9.132€.

Il faut rappeler que l'aide de la CAF va en simplifiant aller de crescendo chaque année de 3% pour atteindre le plancher de 55 % à terme pour les séjours et jusqu'à extinction de l'aide pour les sorties à la journée...d'où une réflexion pour le portage de ces actions.

Détail du calcul du montant à charge des familles :

Pour le Markstein, le coût pour les familles serait de  $230 - 120 = 110 \text{ €}$  sans matériel et  $272.50 - 120 = 152,50 \text{ €}$  avec location du matériel (parents affiliés au régime général).

Pour Montgenèvre, le coût serait de  $630 - 120 = 510 \text{ €}$  (7-11 ans) et  $656 - 120 = 546 \text{ €}$  (12/17ans) ; Avec location de matériel, ce montant passe respectivement à 565 € et 591 €.

La prise en charge par la C.C.P.S. reste constante par enfant.

Le prix par participant est fixe quelque soit leur nombre.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**donne** un avis favorable à l'organisation de ces deux types de séjours socio-éducatifs en 2008 avec intervention financière de la CCPS, sur la base précitée

**habilite** Monsieur le Président à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse

**sollicite** la CAF dans le cadre du nouveau contrat Enfance Jeunesse ou de tout autre dispositif

**inscrit** les dépenses et recettes au budget 2008

**confie** à la commission Enfance et Jeunes, la mise en place des modalités d'organisation

**habilite** le Président à signer tout devis ou convention avec l'Association les Francas, 17 rue Michelet 90000 Belfort, dans le cadre de cette organisation

### **05-02 - Actions en faveur de la petite enfance / Décision Modificative**

Vu la délibération du 17 décembre 2004 (point 02-01) par la quelle le Conseil attribue à la SEMHA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la structure d'accueil de la Petite Enfance à Sierentz,

#### Exposé

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la régularisation des avances versées, il convient de procéder aux écritures budgétaires suivantes sans incidences financières suite à la réalisation des travaux

#### Ecriture réelle

Dépenses d'investissement

2313 immobilisations en cours constructions.....- 498.748,14 €

2318 autres immobilisation en cours .....- 17.327,66 €

238 avance versée sur commande..... + 516.075,80 €

#### Ecriture opération patrimoniale

Dépenses d'investissement

2316-041 immobilisations en cours constructions.....+ 498.748,14 €

2318-041 autres immobilisation en cours .....+ 17.327,66 €

Recettes d'investissement

238 – 041 avance versée sur commande.....+ 516.075,80 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**prend** les décisions modificatives au budget 2007, telles qu'exposées.

**Point 07 – Divers**

**Divers 01 – Locaux au 55 rue Rogg Haas**

Vu les délibérations des 22 février 2006 (Point 03) et 23 octobre 2006 (point 02-03) relatif à la réhabilitation des locaux

Exposé :

Les travaux de réhabilitation des locaux, à travers une consultation en procédure adaptée avec publication presse ont été attribués pour un montant total de 91.393, 72 €

Des travaux en plus et en moins ont été réalisés et les marchés font l'objet d'avenants

Lot 1 SOMAH démolition/ plâtrerie/isolation Mé 11.043, 45 € HT Avt. + 1.858,00 € HT

Travaux non prévus, raccord caisson, dépose de carrelage, mise à niveau de murs, nettoyage initial dont les combles

Lot 5 SECURIFERM volets roulants ...Mé 6.990,00 € HT ...Avt - 1.790,99 € HT

Lot 6 SODIELEC électricité.....Mé 13.311,75 € HT.....Avt.+ 238,15 € HT

Lot 7 LIGNE BOIS menuiserie intérieure Mé 3.140,80 € HT.....Avt + 2.498,20 € HT

Fourniture et pose d'une porte à cylindre de sécurité, fabrication et pose caissons divers cachant l'ensemble des conduites circulant le long des murs, rebouchage, fabrication et pose de placard, fabrication et réfection de portes de placards, remplacement d'un vitrage, pose de seuil.

Lot 9 KWAST peinture.....Mé 14.077,25 € HT Avt + 1.150,00 € HT

Nettoyage total de chantier

TOTAL Avenants HT.....3.953,36 € HT

Portant le montant total initial des marchés de travaux de 91.393,72 € HT ou 109.306,88 € TTC à 95.347, 08 € HT ou 114.035,10 € TTC.

Avec la maîtrise d'œuvre et la mission SPS, le montant de l'opération est à ce jour de 108.825,69 HT et 130.155,55 € TTC à rapprocher des 140.000 € TTC inscrits au budget 2007

Les avenants précités ont reçus l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Président sensibilise l'assemblée de :

- la nécessité de remettre en peinture ces bâtiments aujourd'hui réhabilités
- la mise en place d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée de la structure d'accueil petite enfance Les Lucioles attenante
- d'un brise-vue sur le toit de la salle du conseil au 55 rue Rogg Haas, afin de masquer les installations techniques

- une couverture métallique pour abriter le groupe froid entre la structure petite enfance et les bâtiments administratifs de la Communauté de Communes

Sur proposition du Président,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** l'ensemble des avenants à intervenir à signer par le pouvoir adjudicateur

**approuve** les aménagements proposés tels que :

- peinture des bâtiments au 55 rue Rogg Haas
- auvent, au-dessus de la porte d'entrée de la structure Les Lucioles
- brise-vue sur le toit de la salle du conseil
- couverture métallique pour abriter le groupe froid

**habilite** Monsieur le Président à lancer les consultations en procédure adaptée.

## **Divers 02 – Accueil des gens du voyage**

Sous le point Divers 02 a été lu à l'assemblée le courrier de Monsieur le Sous-Préfet relatif à l'accueil des gens du voyage.

Après lecture, il est relevé que dans le cadre de la discussion, l'installation des gens du voyage est constatée, mais qu'elle s'accompagne de dysfonctionnements. Une réflexion doit s'engager dans le cadre de l'aménagement du territoire.

## **Informations et Communications**

### **Sentier pédagogique à Schlierbach**

La commune a fait procéder pendant l'été à la protection des statues animalières au moyen d'un produit adapté.

La subvention de  $5000 \times 40\% = 2000$  € accordée au titre du programme de développement local a été demandée.

### **Sentiers de découvertes**

Suite consultation en procédure adaptée (délibération du 6 juin 2007), le marché a été passé à l'entreprise SIGNALISATION GERNER 52, rue des Vignes / Zone artisanale / 67202 WOLFISHEIM pour un montant de 11 539 € HT.

La maîtrise d'œuvre est assurée par Monsieur Jean-Pierre GSCHWIND (délibérations en date du 29 juin 2005 + 12 septembre 2006)

0 Pour mémoire, l'opération porte sur la fabrication de 83 plaques signalétiques destinées aux tables de lecture et aux panneaux verticaux. Les textes et illustrations ont été revus.

1

2 Sur proposition de la commission, les documents ont été transmis à un premier groupe de communes sous la forme d'un bon à tirer les autres recevront les leurs après une première rectification. La fabrication devrait pouvoir être lancée fin octobre, après une dernière lecture.

### **Piste cyclable**

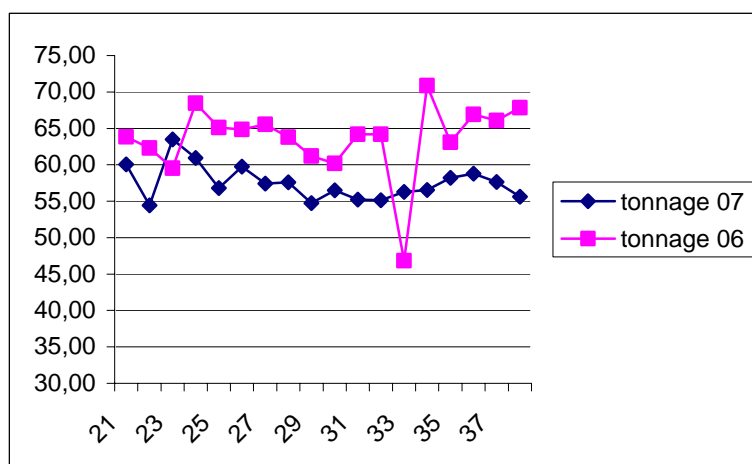
Les travaux menés le Département ont commencé début septembre ; ils devraient être terminés courant novembre, la réunion de chantier a lieu chaque lundi à 16h.

### Site Internet

Le Site Internet est en cours de développement, il sera prochainement opérationnel ; l'opération est financée au titre du programme de développement local à hauteur de 40 % d'un montant de 7.714 € TTC.

Ce développement est assuré par le concepteur du site la société KOZAKNET en liaison avec l'agent de développement chargé de la mise à jour et de la gestion du site. Il comporte une nouvelle conception graphique, une page d'accueil attractive, une simplification de la gestion au jour le jour, une partie consacrée aux communes (code d'accès aux pages dédiée) et associations (idem) convivialité ....

### Point sur la collecte des OM



Depuis l'instauration des nouvelles modalités quant aux produits collectés, on constate une baisse des tonnages des ordures ménagères, la différence était en moyenne de 5,25 tonnes les 7 premières semaines, les 7 dernières elle est passée à 6,80 tonnes

Une projection sur les 12 mois lissant nous donne une estimation de 2990 tonnes contre 3.229 en 2006, soit une baisse de 239 tonnes, l'objectif est d'au moins 250 tonnes en moins.

Une réflexion pourrait être menée dans le domaine des bio déchets, afin de réduire le poids des ordures ménagères incinérées, avec le concours du Département.

### Nettoyage des bornes

Le nettoyage des bornes papier/ plastique et verre figure dans des marchés différents.

Contact a été pris pour que ce nettoyage soit fait site par site pour l'ensemble des bornes

Il est prévu à partir du 5 novembre avec des produits bio dégradables et enlèvement des graffitis.

**Acquisitions de bornes** → il est prévu au budget l'acquisition de bornes papier / plastique / verre ces bornes vont être acquises avant la fin de l'année

Avoir en stock deux ou trois jeux de bennes sera un plus dans la mesure où nos bennes notamment papier/ plastique ont maintenant une dizaine d'années.

### Visite d'entreprises

Il est possible de visiter les entreprises qui traitent et valorisent les déchets notamment les sociétés SCHROLL pour le papier et le plastique (collecte et tri), Recycal pour la collecte et le traitement du verre, BSN pour la transformation du verre et Valorplast pour la transformation du plastique.

Un programme de visite va pouvoir être mis en place.

Traitement du verre : RECYCAL ok date à mettre au point avec la société BSN pour la transformation du verre afin de faire tout le même jour.

Visite du site de SCHROLL Pfastatt ou Colmar mais Colmar serait mieux + occasion de faire un bilan du partenariat avec l'entreprise, de nos performances de collecte sélective (parmi les meilleures dixit l'entreprise) et de découvrir un nouvel outil industriel (tri optique)  
le vendredi 21/12/07 après-midi, ou vendredi 11/01/08 après-midi, le vendredi 18/01/08 après-midi.

VALORPLAST dans le cadre du programme de visite 2008

Ces visites seront organisées par l'amicale des maires.

### **Site d'éducation à l'environnement à Koetzingue**

Les travaux de réalisation de la mare pédagogique (délibération du 26/07/06 point 03) a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

Ils ont été attribués à la Sarl Les Jardiniers pour un montant de 7.452,80 € HT.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par l'ONF ; à ce jour, les peupliers à proximité du site ont été coupés et évacués, la préparation du terrain est en cours, et la fin des travaux est annoncée pour le 24 novembre.

Cette opération rentre dans les actions menées à travers le GERPLAN ; elle bénéficie de l'aide financière du Département à hauteur de 80% des travaux et infrastructures, la signalétique 50%.

**Prochaine animation sur le site d'éducation à l'environnement : cours de taille des arbres fruitiers les 19 et 20 octobre, 23 et 24 novembre, 7 et 8 décembre (23 inscrits dans un cursus de 3 soirées et 3 après-midis.**

### **GERPLAN**

Suite aux réunions communales certaines communes dont Kappelen et Stetten) ont contractualisé avec les agriculteurs au titre des minimi.

Les réunions communales se poursuivent (2<sup>ème</sup> moitié) après les récoltes.

Le GAL devrait permettre de trouver de nouveaux financements. (MAE, CAD, MAET,...à suivre) programme Leader.

### **Balayage**

La première campagne de l'année 2007/2008 s'est apparemment déroulée à la satisfaction de tous ; avant chaque passage, un courrier préalable est envoyé aux communes pour faire le point sur les travaux les nouvelles rues à balayer etc.

### **Tabourets siphons**

Cinq communes ont ou vont recourir aux services de TREDEST pour l'entretien de leur réseau.

### **Sel**

Un courrier a été adressé à MM le Maires pour connaître les besoins en sel des communes ; le stock de la communauté de communes est à 0.

### **Aménagement de l'accès à l'espace de services**

Les travaux sont en cours.

### **Transformation des logements du bâtiment annexe en locaux à usage de bureau**

Les travaux sont réceptionnés le 19 octobre.

Bilan provisoire de dépenses / budget :

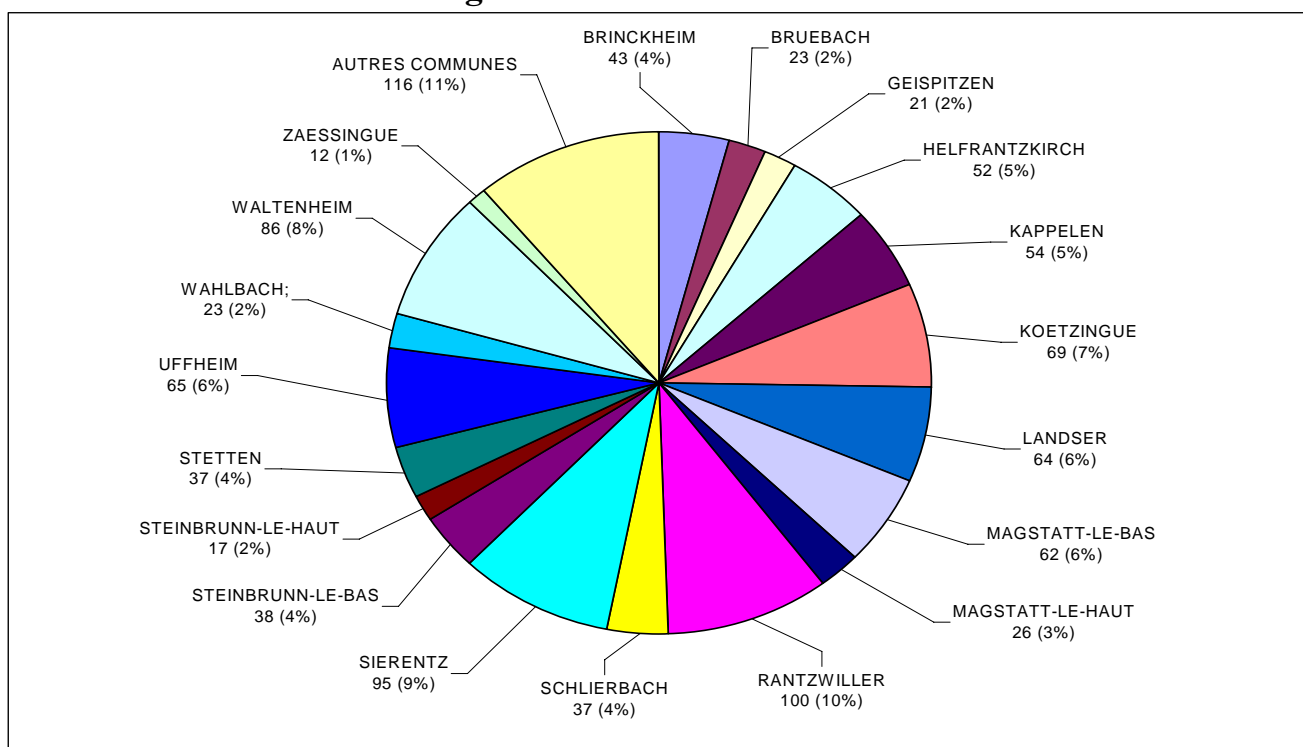
Un montant de 140.000 € TTC a été inscrit au budget pour mémoire, une aide de 40.000 € a été accordée à la Communauté de Commune au titre de la DDR par l'Etat ; le budget n'a pas tenu compte de cette aide dont l'octroi était incertain et le montant inconnu.  
 Le coût définitif devrait se situer autour de 130/135 000 TTC, soit 109/113.000 € HT

Il appartient maintenant de rédiger les conventions de mise à disposition que Monsieur le Président est habilité (délib du 22/02/06 point 03 et 23/10/06 point 02-03) à signer avec  
 le RASED dont les charges de fonctionnement hors masse salariale sont imputées à la Communauté de Communes  
 et l'APSPS association et de définir le coût du loyer ; les charges de chauffage, électricité et eau sont directement payées par l'association .

## BAFA

La cession BAFA mise en place va recruter sa deuxième promotion.  
 Le stage théorique aura lieu pendant les congés scolaires de Noël 2007  
 La formation est ouverte aux jeunes âgés de 17 ans au premier jour de formation  
 La Communauté de Communes prend en charge 150 € répartis comme tel : 75 € pour le session de formation générale et 75 € pour la session d'approfondissement, versés aux Francas sur facture.  
 Le département attribue une aide de 100 € à l'issue de la formation et la CAF 183.47 €, après inscription à la session d'approfondissement à chaque stagiaire. Chaque candidat à la formation devra remplir, un dossier pour bénéficier de ces aides (CAF et Département).  
 Un courrier d'appel a été adressé aux communes ainsi qu'aux jeunes nous ayant déjà sollicité pour recevoir leur formulaire d'inscription  
**Date limite d'inscription : 20 novembre 2007**

## ANIM'ETE 2007 : 1040 stagiaires



## REPARTITION DES INSCRIPTIONS PAR COMMUNE

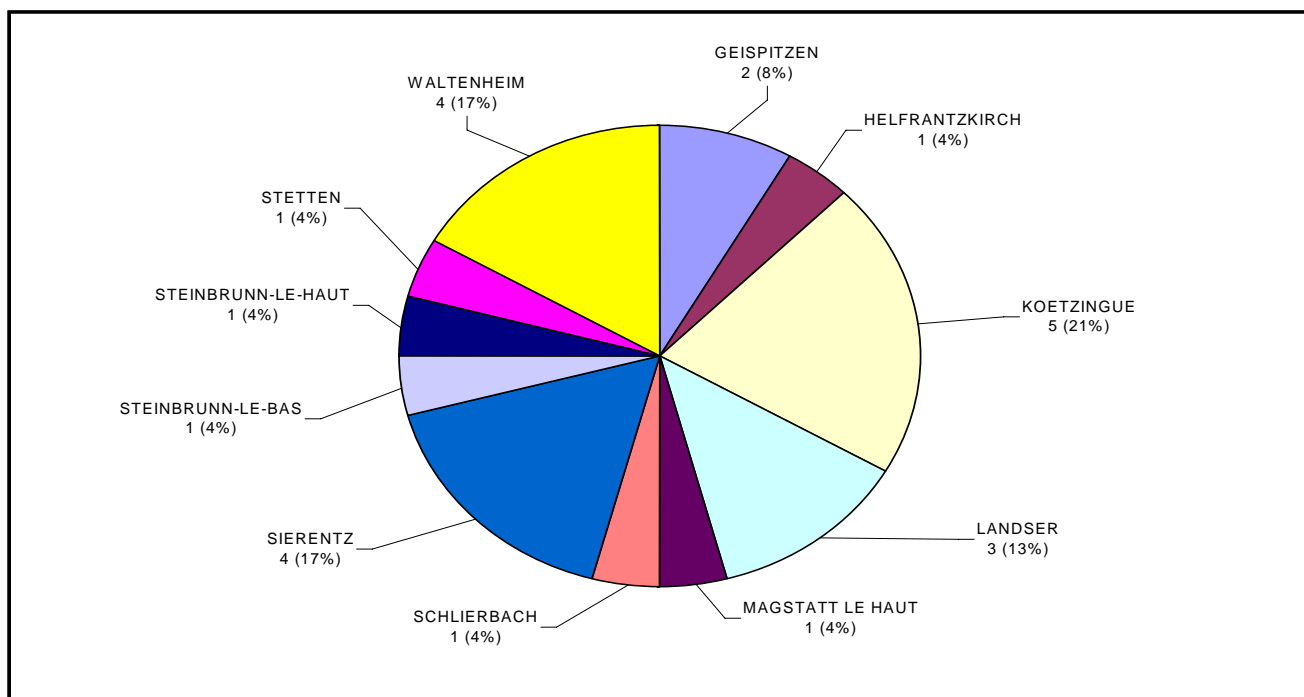
1	BRINCKHEIM	43	4,1%
2	BRUEBACH	23	2,2%
3	GEISPITZEN	21	2,0%
4	HELFRANTZKIRCH	52	5,0%
5	KAPPELEN	54	5,2%
6	KOETZINGUE	69	6,6%
7	LANDSER	64	6,2%
8	MAGSTATT-LE-BAS	62	6,0%
9	MAGSTATT-LE-HAUT	26	2,5%
10	RANTZWILLER	100	9,6%
11	SCHLIERBACH	37	3,6%
12	SIERENTZ	95	9,1%
13	STEINBRUNN-LE-BAS	38	3,7%
14	STEINBRUNN-LE-HAUT	17	1,6%
15	STETTEN	37	3,6%
16	UFFHEIM	65	6,3%
17	WAHLBACH	23	2,2%
18	WALTENHEIM	86	8,3%
19	ZAESSINGUE	12	1,2%
<b>Total Communes membres</b>		<b>924</b>	<b>88,8%</b>
<b>AUTRES COMMUNES</b>		<b>116</b>	<b>11,2%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1040</b>	<b>100,0%</b>
<b>DETAIL DES COMMUNES EXTERIEURES</b>			
20	BARTENHEIM	31	3,0%
21	BLOTZHEIM	22	2,1%
22	DIETWILLER	16	1,5%
23	ESCHENTZWILLER	4	0,4%
24	STEINSOULTZ	1	0,1%
25	KEMBS	8	0,8%
26	MULHOUSE	4	0,4%
27	OBERMORSCHWILLER	3	0,3%
28	KHECKEN	1	0,1%
29	SAINT LOUIS	7	0,7%
30	ROSENAU	3	0,3%
31	STRASBOURG	2	0,2%
31	RANSPACH-LE-HAUT	3	0,3%
31	VILLAGE NEUF	1	0,1%
32	WITTERSDORF	9	0,9%
33	JETTINGEN	1	0,1%
Total		<b>116</b>	<b>11,2%</b>

## Animation jeunes 2007 organisée par la communauté de Communes

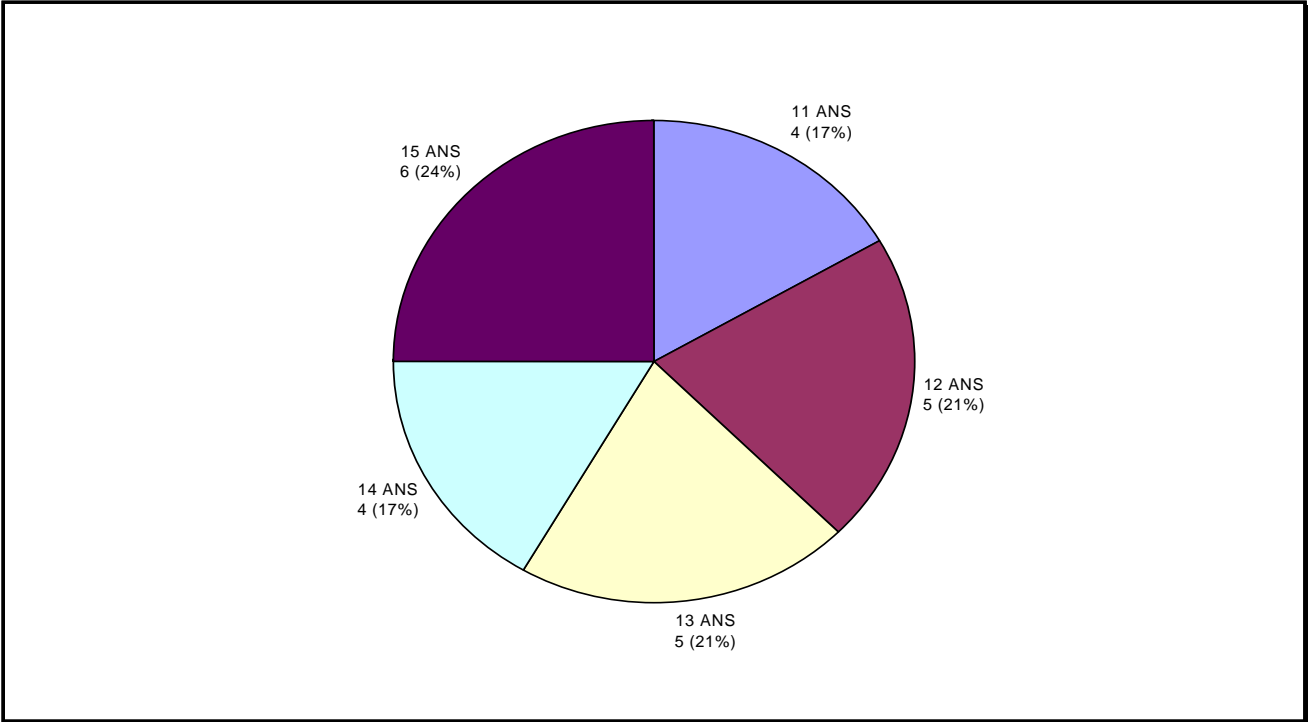
→ 4 en 1 du mardi 31 juillet au vendredi 3 août

24 places / 24 participants

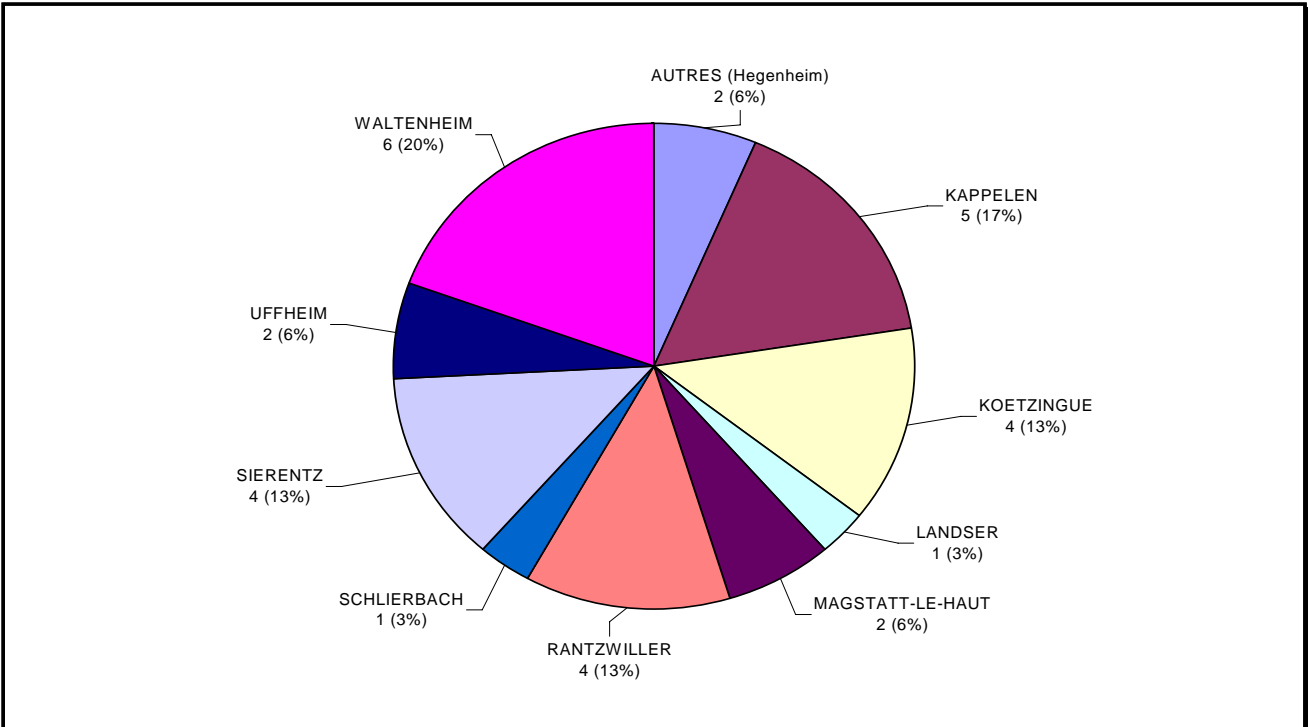
Luge d'été, lacrobranche, Kayak, Kunstmuseum de Bâle, Europapark.



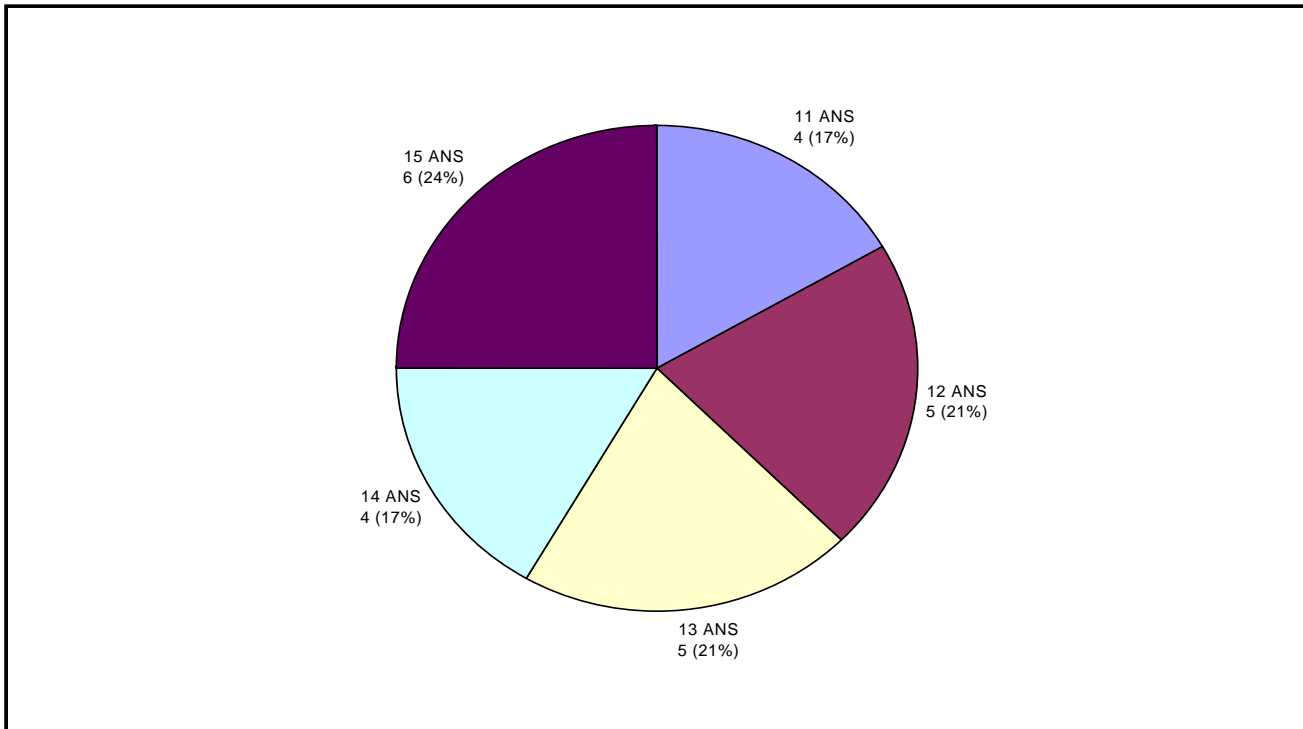
âge des participants



→ Voile A REININGUE du 6 au 10 août  
 24 places/.....31 participants  
 planche à voile, optimist, catamaran.



Age des participants



→ Croisière dans les îles anglo-normandes du 8 au 16 juillet

**16 places / 16 participants**

La Communauté de Communes en partenariat avec la commune de Sierentz a proposé à 16 jeunes de 14 à 17 ans de naviguer dans les îles Anglo-normandes à bord de deux voiliers de 13 mètres, accompagnés de Skippers professionnels. Ce séjour a permis aux adolescents de s'initier à la pratique de la voile, de vivre une expérience originale en communauté, d'être sensibilisés à une nature encore préservée et de découvrir des paysages inoubliables.

**INTERVENTIONS**

Lors de l'examen du Point 03-01 – Pépinière / Hôtel d'entreprise,

- Monsieur le Président rappelle avoir pris de connaissance du courrier du 20 juillet l'informant de la non labellisation du projet de Pépinière /Hôtel d'entreprise du Pays de Saint-Louis et des trois Frontières, porté par la Communauté de Communes du pays de Sierentz, qu'une réunion a été organisée à l'Hôtel du Département.

Il en est de même pour l'inscription à l'ordre du jour de la réunion de bureau du Pays du 13 septembre au cours de laquelle les représentants du Pays et des 3 Communautés de Communes l'investissement qu'au fonctionnement et au portage du projet par la Communauté de Communes d'assise une fois le lieu d'implantation arrêté.

Par ailleurs, le projet de délibération a été envoyé aux 3 Communautés de Communes avec un courrier cosigné par Le Président du Pays et le Président de la Communauté de Communes du pays de Sierentz.

Lors de l'examen du Point 04-01-02, Exploitation des déchetteries /Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans les déchetteries /avenant 4 Lot 5 Déchets verts Entreprise Roellinger

- Monsieur Clément SIBOLD, sur la remarque de Monsieur Jean-Marc MUNSCH, demande une analytique sur les quantités de déchets verts par site d'apport, tout en soulignant ainsi que l'a fait remarquer Monsieur Pierre REY, que la météo était particulièrement favorable à la croissance des végétaux.

Lors de l'examen du Point 04-01-03, Exploitation des déchetteries/ Marché de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans les déchetteries

- Monsieur le Président PICQUET a rappelé qu'une sensibilisation au compostage était actuellement faite à travers les animations nature à Koetzingue sur le site du verger école, animations qui se poursuivront sur le site de la nouvelle déchetterie.  
Cette démarche concourt à sortir les bio déchets des ordures ménagères collectées en porte à porte et encouragés par le Département du Haut-Rhin, ainsi que le souligne le Dr Jean-Louis LORRAIN.
- Monsieur Bruno KWAST, sur le projet de mettre en place la collecte du bois, suggère de se rapprocher de la Chambre Syndicale du Bois pour la mise en œuvre.

Lors de l'examen du Point 04-01-04, Nouvelle déchetterie / Approbation de l'avant projet,

- Monsieur Yves TSCHAMBER a regretté que la localisation de la nouvelle déchetterie a été fixée, sans une grande concertation et a posé la question de l'après déchetterie à Bartenheim (2016).
- Monsieur Gérard BRUETSCHY relève que certaines communes sont défavorisées par rapport à l'éloignement de la déchetterie.
- Monsieur Jean-Marc MUNSCH a regretté la charge financière que peut engendrer le recouvrement du coût des ordures ménagères, à travers la taxe pour les personnes seules et âgées, taxe calculée sur le foncier bâti.

Après discussion

sur les avantages,  
les inconvénients

de la taxe, de la redevance, de la facturation au poids, au volume, etc.

outre la nécessité

de diminuer la quantité de déchets à incinérer, sachant que le contenu des poubelles constitue de la matière première pour le compostage,  
de ne pas voir les déchets répandus dans la nature,  
de continuer les démarches en communication, pour expliquer que toute action individuelle bénéficie à la collectivité et donc à chacun,

Monsieur le Président PICQUET propose la création d'un fonds pour des cas particuliers, fonds qui serait géré par une commission, sachant que certains n'oseront pas demander pour les cas particuliers précités

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.